

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC05 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des rayonnements optiques et électromagnétiques

Contexte

Les champs électromagnétiques (CEM) peuvent être présents dans le milieu professionnel. On les retrouve entre autres à proximité des câbles électriques, transformateurs, appareils de soudure, tableaux électriques d'atelier, fours électriques, systèmes de télécommunications, radios, téléphones, bornes Wi-Fi, fours micro-ondes, aimants, électroaimants, IRM...

Par ailleurs, différents rayonnements optiques artificiels (ROA) peuvent être présents sur les lieux de travail : lasers, lampes ultraviolet, infrarouge, LED...

Selon le type d'équipement ou de source à l'origine des CEM et des ROA, une évaluation des risques est nécessaire et permet de s'assurer du respect des valeurs limites d'exposition (VLE) et des valeurs déclenchant l'action (VA).

Objectifs

- **Identifier** les équipements ou les sources émettrices de CEM ou ROA
- **Connaître** leurs effets et **évaluer** les risques
- **Mettre en œuvre** des moyens de prévention adaptés

Prérequis

Aucun



Informations : 04 92 90 95 15

Demande : prevention@ametra06.org

Coût



Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise / À distance



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Audit de l'entreprise et inventaire des CEM ou ROA
- Accompagnement à l'outil CATRAYON (INRS) pour l'évaluation des ROA
- Accompagnement à l'outil OSERAY (INRS) pour l'évaluation des CEM
- Conseils et avis sur les mesures de contrôles réalisées par un organisme accrédité